



## Commission de consolidation de la paix

Distr. générale  
27 novembre 2007  
Français  
Original : anglais

---

### Deuxième session Formation Burundi

## Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi

### I. Contexte

1. Le Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi (PBC/1/BDI/4) concrétise le partenariat établi entre le Burundi, la Commission de consolidation de la paix et les autres parties prenantes en vue de raffermir la paix dans le pays. Pour compléter le Cadre stratégique, le Gouvernement burundais et la Commission de consolidation de la paix ont élaboré conjointement le Mécanisme de contrôle et de suivi décrit ci-dessous afin de passer périodiquement en revue, aussi bien sur place qu'à New York, les progrès accomplis dans la mise en œuvre du Cadre stratégique.

### II. Mécanisme de contrôle et de suivi

2. Le Mécanisme de contrôle et de suivi comprend trois composantes : a) le Groupe de coordination des partenaires, au Burundi, qui constitue l'instrument de contrôle; b) la matrice et les rapports intérimaires; et c) les réunions d'examen du Mécanisme de contrôle et de suivi par la Commission de consolidation de la paix et les autres activités visant à y donner suite.

#### A. Le Groupe de coordination des partenaires

3. Le Gouvernement burundais et ses partenaires sont convenus de créer le Groupe de coordination des partenaires, qui constituera le cadre spécifique utilisé pour le processus de concertation, de coordination et de suivi de la mise en œuvre du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique. Flexibilité et pragmatisme seront les deux principes qui présideront à l'exécution du mandat du Groupe<sup>1</sup>, qui sera actualisé selon que de besoin.

---

<sup>1</sup> Le mandat du Groupe de coordination des partenaires sera affiché à l'adresse [www.cslpminiplan.bi](http://www.cslpminiplan.bi).



4. Le Groupe de coordination des partenaires est un mécanisme à trois niveaux. L'on trouvera à la base des modules sectoriels coordonnés par le Groupe de suivi et d'évaluation du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté, qui s'occupera des aspects techniques de la formulation et du suivi de la mise en œuvre des stratégies sectorielles relevant dudit document. Il y aura parallèlement un groupe de suivi et d'évaluation qui sera chargé de surveiller la mise en œuvre du Cadre stratégique.

5. Au deuxième niveau, le Forum stratégique du Groupe de coordination des partenaires traitera des principales questions qui auront été identifiées par les groupes sectoriels. Il assurera la coordination de l'examen annuel du Plan d'actions prioritaires et du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et étudiera les suggestions formulées par le Groupe de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique.

6. Le troisième niveau sera celui du Forum politique du Groupe de coordination des partenaires, qui sera présidé par alternance par les deux vice-présidents de la République. Le Forum politique du Groupe sera le pendant de la formation Burundi de la Commission de la consolidation de la paix des Nations Unies à New York. Les résultats des débats qui auront lieu lors des réunions trimestrielles de haut niveau du Groupe de coordination des partenaires, à Bujumbura, serviront de base à l'établissement des rapports qui feront l'objet des examens périodiques de la Commission de consolidation de la paix à New York.

7. Afin d'assurer un suivi et un contrôle efficaces de l'exécution des engagements pris et de la contribution apportée à la mise en œuvre du Cadre stratégique, le Gouvernement burundais dégagera les ressources nécessaires au fonctionnement du Groupe de coordination des partenaires. La Commission de consolidation de la paix invite la communauté internationale à concourir au bon fonctionnement du Groupe, notamment sous forme d'une assistance technique et financière, selon qu'il conviendra.

## **B. Matrice et rapports intérimaires**

8. La matrice a pour objet d'évaluer les progrès réalisés au Burundi dans la mise en œuvre du Cadre stratégique au moyen d'une double approche consistant à : a) suivre l'exécution des engagements mutuels et les apports du Gouvernement burundais, de la Commission de consolidation de la paix et des autres acteurs intéressés, comme indiqué dans le Cadre stratégique; et b) suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix en s'attachant simultanément à atténuer les risques identifiés dans le Cadre stratégique.

9. La matrice servira de base à l'établissement des rapports intérimaires semestriels que le Forum politique du Groupe de coordination des partenaires soumettra à la Commission de consolidation de la paix, et elle sera actualisée selon que de besoin. La matrice portera sur plusieurs éléments clefs :

- a) Objectifs et domaines prioritaires reflétés dans le Cadre stratégique;
- b) Récapitulation des risques liés à chaque domaine prioritaire identifiés dans le Cadre stratégique;

c) Jalons critiques utilisés comme points de référence pour évaluer les progrès accomplis dans les domaines prioritaires identifiés dans le Cadre stratégique (définis aux niveaux politique et stratégique);

d) Indicateurs concrets permettant de suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs convenus et de l'atténuation des risques identifiés dans le Cadre stratégique;

e) Liste des engagements mutuels et des apports du Gouvernement burundais, de la Commission de consolidation de la paix et des autres parties prenantes dans chaque domaine prioritaire.

10. Le Groupe de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique passera en revue et analysera les indicateurs périodiquement. La Commission de consolidation de la paix prend note de la version actuelle de la matrice (voir l'annexe), qui continuera d'être utilisée jusqu'à ce qu'une version révisée soit arrêtée d'un commun accord. Les rapports intérimaires, qui seront établis sur la base des informations pertinentes, comprendront les éléments suivants :

a) Analyse des tendances : description des principaux faits nouveaux à signaler en ce qui concerne les activités réalisées dans chaque domaine prioritaire pendant la période considérée, par référence aux indicateurs et jalons définis pour chaque secteur prioritaire;

b) Évaluation des risques : examen de la mesure dans laquelle les interventions spécifiques auront réussi à atténuer les risques et recensement, le cas échéant, des risques nouveaux;

c) Évaluation de l'exécution des engagements mutuels et des apports : examen des efforts déployés par le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix et les autres acteurs pertinents, comme prévu dans le Cadre stratégique;

d) Recommandations concernant la suite à donner aux conclusions retirées et les mesures à adopter.

11. Les rapports seront établis par le Forum stratégique du Groupe de coordination des partenaires avec l'aide du Bureau d'appui à la consolidation de la paix. Celui-ci préparera sa participation à l'élaboration du rapport en consultation avec les autres organismes appropriés du système des Nations Unies, et en particulier avec les départements, institutions, fonds et programmes des Nations Unies intéressés, ainsi qu'avec les autres sources d'information pertinentes. Le Bureau rendra compte des progrès accomplis sur la voie de l'exécution des engagements incombant à la Commission de consolidation de la paix, en consultation avec celle-ci.

### **C. Réunions d'examen et autres activités visant à y donner suite**

12. La Commission de consolidation de la paix, dans sa formation Burundi, organisera chaque année deux réunions formelles de haut niveau (ou au niveau des ambassadeurs) pour passer en revue les rapports intérimaires. Les principales parties prenantes dans le processus de consolidation de la paix dans le pays, comme les Envoyés spéciaux, seront invitées à assister à au moins une des réunions biennales. Ces réunions formelles auront un triple objectif : a) passer en revue les progrès

accomplis par le pays sur la voie de la réalisation des objectifs reflétés dans le Cadre stratégique et leur incidence pour les activités futures de la Commission de consolidation de la paix; b) passer en revue les progrès réalisés par tous les acteurs pertinents dans l'exécution de leurs engagements et la fourniture de leurs apports comme prévu par le Cadre stratégique; et c) mobiliser tous les acteurs pour qu'ils continuent d'appuyer les efforts de consolidation de la paix au Burundi. Les réunions offriront également l'occasion de tirer des enseignements du fonctionnement du Mécanisme de contrôle et de suivi et de mettre à jour le Cadre stratégique.

13. Le calendrier des réunions formelles de la Commission de consolidation de la paix dans sa formation Burundi sera établi en consultation avec le Gouvernement burundais et ses partenaires de manière à réduire au minimum tout surcroît de travail administratif.

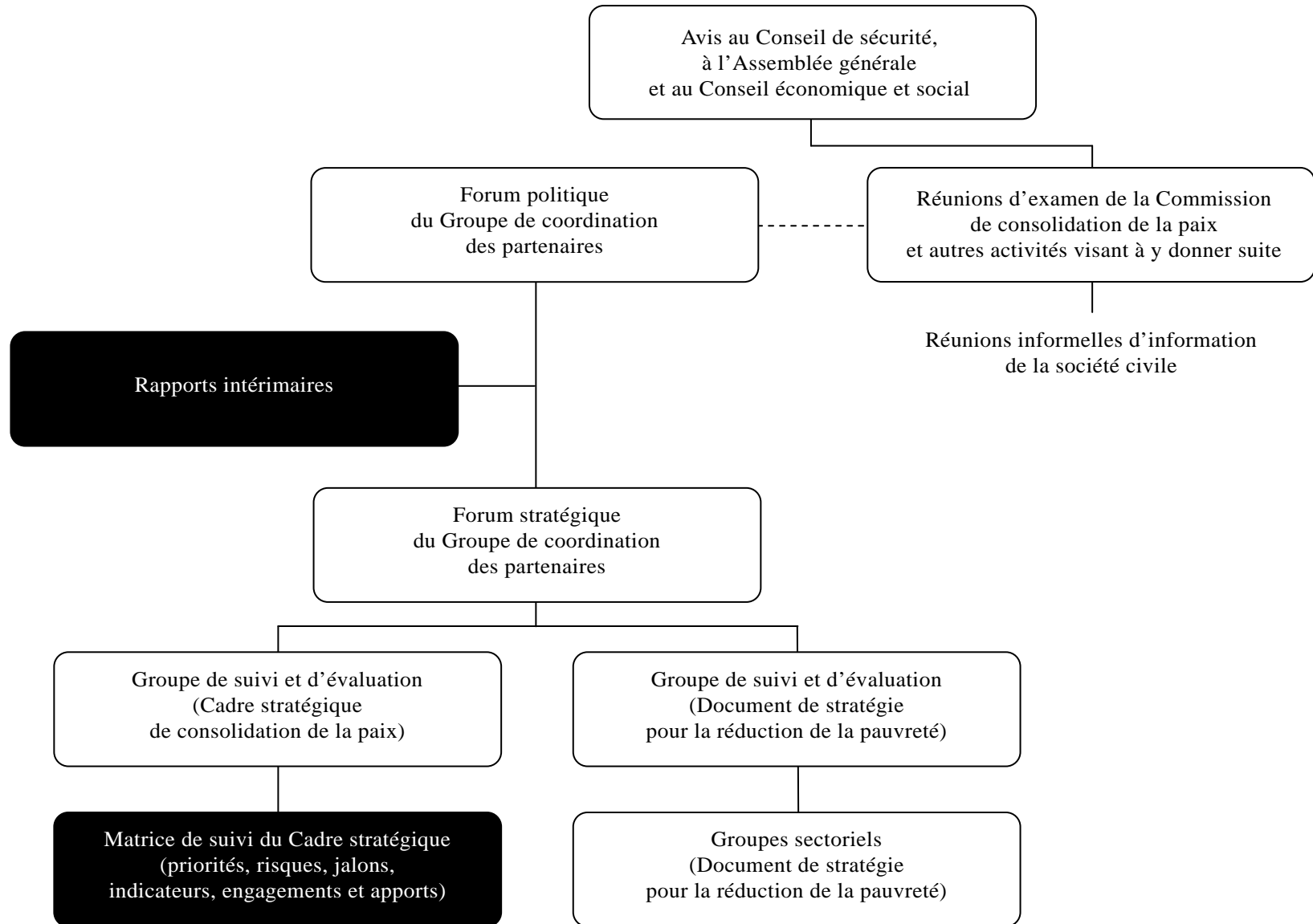
14. Les réunions formelles de la Commission de consolidation de la paix dans sa formation Burundi déboucheront sur la formulation d'avis et de recommandations quant à la façon dont les parties prenantes peuvent au mieux exécuter leurs engagements et fournir les apports prévus.

15. Les réunions formelles de la Commission de consolidation de la paix dans sa formation Burundi pourraient être complétées par d'autres réunions de travail ou d'information ainsi que par une visite annuelle des membres de la Commission au Burundi, selon qu'il conviendra. Si les circonstances le justifient, les visites des membres de la Commission pourraient coïncider avec l'une des réunions de haut niveau du Groupe de coopération des partenaires. Ses réunions ou ses visites sur le terrain donneraient également lieu à la formulation par la Commission de consolidation de la paix d'avis et de recommandations à l'intention du Conseil de sécurité, de l'Assemblée générale et du Conseil économique et social ainsi que des autres institutions intéressées.

16. Les réunions formelles de la Commission de consolidation de la paix dans sa formation Burundi seront précédées de réunions informelles d'information auxquelles participeront les organisations aussi bien internationales que locales de la société civile.

17. Le Mécanisme de contrôle et de suivi sera passé en revue à la fin de 2008 et révisé selon qu'il conviendra.

## Le Groupe de coordination des partenaires



## Annexe

### **Matrice du Mécanisme de contrôle et de suivi du Cadre stratégique pour la consolidation de la paix au Burundi**

#### **Objectifs et principaux éléments**

1. La matrice a pour objet d'évaluer les progrès réalisés au Burundi sur la voie de la consolidation de la paix au moyen d'une double approche consistant à :

a) Suivre l'exécution des engagements mutuels et les apports du Gouvernement burundais, de la Commission de consolidation de la paix et des autres acteurs intéressés, comme indiqué dans le Cadre stratégique;

b) Suivre les progrès accomplis sur la voie de la réalisation des objectifs de consolidation de la paix en s'attachant simultanément à atténuer les risques identifiés dans le Cadre stratégique.

2. En conséquence, la matrice portera sur les éléments clefs ci-après :

a) Objectifs et domaines prioritaires reflétés dans le Cadre stratégique;

b) Récapitulation des risques liés à chaque domaine prioritaire identifiés dans le Cadre stratégique;

c) Jalons critiques utilisés comme point de référence pour évaluer les progrès (définis au niveau politique et stratégique, les jalons de caractère technique ou sectoriel devant être définis au niveau des programmes et des projets);

d) Indicateurs concrets permettant de suivre les progrès accomplis au regard des objectifs jalons relatifs à l'exécution des engagements mutuels (tels qu'identifiés dans le Cadre stratégique);

e) Liste des engagements mutuels et apports du Gouvernement burundais, de la Commission de consolidation de la paix et des autres parties prenantes dans chaque domaine prioritaire.

3. Le Groupe de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique rassemblera les informations de référence qui serviront à l'établissement des indicateurs et mettra ceux-ci à jour périodiquement. La matrice constituera la principale base des rapports intérimaires biennaux qui seront établis par le Forum stratégique du Groupe de coordination des partenaires. Lorsqu'il passera en revue le rapport du groupe de suivi et d'évaluation du Cadre stratégique, le Forum stratégique du Groupe de coordination des partenaires tiendra compte du rapport intérimaire du groupe de suivi et d'évaluation du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté afin d'en assurer la complémentarité.

4. À la lumière des informations pertinentes, les rapports intérimaires comprendront :

a) Analyse des tendances : description des principaux faits nouveaux à signaler en ce qui concerne chaque domaine prioritaire pendant la période considérée et évaluation des progrès accomplis, par référence aux jalons et indicateurs identifiés pour chaque domaine prioritaire;

- b) Évaluation des risques : examen de la mesure dans laquelle les interventions spécifiques auront réussi à atténuer les risques et recensement, le cas échéant, des risques nouveaux;
- c) Évaluation de l'exécution des engagements mutuels et des apports : examen des efforts déployés par le Gouvernement burundais, la Commission de consolidation de la paix et les autres acteurs concernés, comme prévu dans le Cadre stratégique;
- d) Recommandations concernant la suite à donner aux conclusions retirées et les mesures à adopter.

**Domaine prioritaire 1** : Promotion de la bonne gouvernance (respect de la Constitution et des lois, création d'espaces supplémentaires et de mécanismes pour la concertation et le dialogue sur les principales questions liées à la consolidation de la paix au Burundi, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités de l'Administration publique et la décentralisation, la préparation des futures échéances électorales par la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante)

**Risques** : 1) Instabilité institutionnelle récurrente; 2) spéculation pour l'accès à des ressources à court terme; 3) mauvaise gestion de la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans le contexte de la question foncière

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
Création d'ici à 2008 d'un environnement politique propice au règlement pacifique du conflit politique grâce à l'institutionnalisation d'une culture et de pratiques de concertation sur les grandes orientations et stratégies nationales	Degré de représentation des différents groupes (Gouvernement, représentants nationaux et locaux, partis politiques, société civile, femmes, jeunes, groupes religieux, médias, représentants des groupes vulnérables comme les personnes déplacées et les rapatriés) dans les différents espaces de concertation	Créer et animer des cadres de dialogue et de concertation et tenir compte des contributions des différentes parties prenantes afin de dégager un consensus national sur les questions relatives à la consolidation de la paix et de développer une vision qui engage les dirigeants et la population burundais dans un processus de consolidation de la démocratie et de la paix	Poursuivre sa collaboration avec le Burundi et examiner conjointement avec le pays la possibilité de continuer cette collaboration après la tenue dans le pays d'élections démocratiques nationales, prévues pour 2010	<b>Société civile, confessions religieuses et institution de Bashingantahe</b> Animer un dialogue permanent effectif au sein de la société civile elle-même et entre celle-ci et les autres acteurs sur les questions de consolidation de la paix
Création d'un environnement politique propice au déroulement d'élections nationales libres et régulières en 2010	Mesure dans laquelle les commissions parlementaires pluripartites commencent à exercer un contrôle et une supervision sur les principales activités d'intérêt public	Poursuivre l'engagement et les efforts d'intégration de la femme aux institutions nationales de prise de décisions et à tous les programmes nationaux	Solliciter auprès de la communauté internationale un appui et des ressources pour la création d'une commission électorale nationale indépendante ainsi que pour la préparation et le déroulement pacifique des élections de 2010	Mener des activités d'éducation à la paix, à la culture démocratique et aux valeurs culturelles favorables à la réconciliation
Intégration accrue de la dimension genre dans l'exécution des programmes prévus par le Documents de stratégie pour la réduction de la pauvreté et le Cadre stratégique	Progrès accomplis sur la voie du respect par le Gouvernement et tous les acteurs politiques des dispositions constitutionnelles relatives aux arrangements de partage du pouvoir (y compris pour ce qui est de la dimension genre)	Accélérer la reconstruction d'une administration publique fonctionnelle et sa décentralisation pour la rendre plus transparente, responsable, efficace et au service de tous les citoyens	Faire ressortir, lorsqu'il y a lieu, les progrès accomplis par le Burundi en matière d'amélioration de la gouvernance dans les conclusions et recommandations qu'elle formulera sur la base des réunions biennales de haut niveau	Évaluer l'adéquation entre les priorités et les aspirations communautaires pour dégager les recommandations nécessaires
Amélioration de la gestion des ressources publiques	Application d'un quota d'au moins 30 % de femmes au sein des institutions de prise de décisions à tous les niveaux	Poursuivre les efforts visant à combattre la corruption sous toutes ses formes et promouvoir la transparence comme moyen d'améliorer la confiance entre les acteurs de la société burundaise	D'ici à la fin de 2008, suggérer les mesures qui permettraient de mieux adapter les instruments de financement ainsi que les mécanismes et pratiques de coordination aux besoins prioritaires liés à la consolidation de la paix au Burundi	<b>Organisations féminines</b> Engager un dialogue avec les décideurs à tous les niveaux sur l'intégration du genre dans les politiques et les programmes du Gouvernement
	Proportion de femmes qui participent aux différentes structures de gestion des programmes de réduction de la pauvreté et des projets de consolidation de la paix			<b>Secteur privé</b> Contribuer activement à la lutte contre la corruption et promouvoir le respect des règles de la concurrence



**Domaine prioritaire 1** : Promotion de la bonne gouvernance (respect de la Constitution et des lois, création d'espaces supplémentaires et de mécanismes pour la concertation et le dialogue sur les principales questions liées à la consolidation de la paix au Burundi, la lutte contre la corruption, le renforcement des capacités de l'Administration publique et la décentralisation, la préparation des futures échéances électorales par la mise en place d'une commission électorale nationale indépendante)

**Risques** : 1) Instabilité institutionnelle récurrente; 2) spéculation pour l'accès à des ressources à court terme; 3) mauvaise gestion de la réinsertion des réfugiés et des personnes déplacées dans le contexte de la question foncière

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
	Existence d'un cadre institutionnel dans lequel les femmes puissent assumer un rôle de direction			Renforcer le dialogue entre le Gouvernement et le secteur privé pour améliorer sa valeur ajoutée dans le redressement des indicateurs macroéconomiques
	Établissement d'ici à 2008 d'un cadre consensuel pour la préparation des élections de 2010			<b>Partis politiques représentés au Parlement et/ou dans les conseils communaux</b>
	Respect et application par les autorités publiques des décisions de la Brigade et du Tribunal anticorruption (nombre d'affaires de corruption ayant fait l'objet d'une enquête et pourcentage des décisions appliquées dans les délais)			Intégrer les priorités du Cadre stratégique dans les missions et programmes que s'assignent les partis politiques
	Degré d'implication de la société civile dans la lutte contre la corruption (nombre d'associations participant à la lutte contre la corruption, nombre d'affaires dans lesquelles la société civile a joué un rôle actif)			En plus des efforts constants à fournir pour faire fonctionner le dialogue politique dans les cadres prévus par la Constitution, notamment le Parlement et le Gouvernement, participer de manière constructive dans les espaces de dialogue qui seront créés et s'engager à résoudre leurs conflits pacifiquement
	Degré d'amélioration de la transparence et de la disponibilité des services sociaux de base			Respecter la séparation des pouvoirs. L'opposition devra jouer son rôle dans le respect de la loi et dans un esprit constructif.

**Domaine prioritaire 2** : Achèvement de la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL

**Risque** : Retard dans la mise en œuvre de l'Accord de cessez-le-feu

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>
Mise en œuvre intégrale de l'Accord global de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement burundais et le PALIPEHUTU-FNL	Mesure dans laquelle le Mécanisme conjoint de vérification et de suivi fonctionne conformément à l'Accord global de cessez-le-feu signé entre le Gouvernement du Burundi et le PALIPEHUTU-FNL	Continuer de travailler avec le PALIPEHUTU-FNL, le facilitateur, l'initiative sous-régionale et les acteurs de la société burundaise pour créer immédiatement et conjointement les conditions favorables à la mise en œuvre effective de l'Accord global de cessez-le-feu de septembre 2006 entre le Gouvernement et le PALIPEHUTU-FNL	Entreprendre des mesures pour solliciter auprès de la communauté internationale un appui au processus de consolidation de la paix en faisant ressortir les progrès accomplis, les défis éventuels, les risques encourus et les possibilités offertes dans le domaine de la consolidation de la paix dans le pays
Respect du droit international humanitaire dans le cadre du processus de désarmement ainsi que dans l'administration des cantonnements	Tendance du nombre de violations du cessez-le-feu Degré d'intégration des FNL aux institutions politiques et administratives, comme prévu par la Constitution Tendance du nombre d'actes de violence et d'exactions commis par les FNL à l'égard des populations civiles, et en particulier des femmes et des enfants se trouvant dans les cantonnements et à proximité Nombre et qualité des services spécifiques fournis aux femmes et aux enfants dans des zones de rassemblement et dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion		Obtenir de tous les secteurs internationaux intéressés qu'ils appuient le Gouvernement, l'initiative sous-régionale et l'UA pour mener à bien la mise en œuvre de l'Accord global de cessez-le-feu d'ici à décembre 2007

**Domaine prioritaire 3** : Poursuite de la réforme du secteur de la sécurité et du désarmement de la population civile avec l'implication effective de toutes les parties prenantes

**Risques** : 1) Les forces de sécurité ne sont toujours pas perçues par la population comme agissant dans l'intérêt général; 2) insuffisance d'opportunités économiques pour la réinsertion des démobilisés.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>
Réalisation de progrès significatifs en ce qui concerne le professionnalisme de la police et de l'armée	Proportion des plaintes dirigées contre des membres des forces de sécurité ayant fait l'objet d'une enquête et proportion des mesures disciplinaires ayant été appliquées dans les délais	Renforcer l'efficacité des institutions et structures nationales chargées des processus de démobilisation et de désarmement	Prêter une attention soutenue et un appui constant à la mobilisation de ressources à l'appui de ce domaine prioritaire et, à cet égard, contribuer à faire en sorte que les montants annoncés et les engagements pris lors de la table ronde des partenaires tenue en mai 2007 soient honorés
Achèvement du processus de désarmement et de démobilisation des combattants, y compris des membres des FNL, conformément à l'Accord global de cessez-le-feu, la dimension genre étant dûment prise en considération	Tendance du degré de satisfaction manifesté par la population à l'égard des forces de défense et des forces de sécurité (en pourcentage, tel que mesuré par des organes indépendants)	Le Parlement doit renforcer son rôle de supervision des forces de sécurité.	Entreprendre des mesures pour solliciter auprès de la communauté internationale un appui au processus de consolidation de la paix en faisant ressortir les progrès accomplis dans ce domaine prioritaire de même que les défis éventuels, les risques encourus et les possibilités offertes
Contrôle civil des forces de sécurité par le biais d'un mécanisme civil de supervision	Nombre et tendance de violations des droits de l'homme commises par les forces de sécurité et les anciens combattants		
Réalisation de progrès significatifs en ce qui concerne la remise volontaire d'armes par la population civile	Nombre et tendance des viols et violences sexistes commis par les forces de défense et les forces de sécurité  Nombre et tendance des remises volontaires d'armes  Proportion des démobilisés participant aux efforts communautaires de consolidation de la paix et de développement		

**Domaine prioritaire 4** : Accès équitable à la justice, promotion des droits de l'homme, lutte contre l'impunité et réalisation d'un consensus sur les modalités de la mise en place et du fonctionnement des mécanismes de justice de transition

**Risques** : 1) Les citoyens continuent de se faire justice eux-mêmes; 2) les injustices qui catalysent les conflits perdurent.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
<p>Accord entre le Gouvernement burundais et l'Organisation des Nations Unies touchant l'établissement de mécanismes de justice de transition</p> <p>Accès progressivement plus facile et plus équitable à la justice</p> <p>Fonctionnement efficace d'une commission nationale des droits de l'homme indépendante et dotée de ressources adéquates</p>	<p><i>Justice de transition</i></p> <p>Degré de participation des différents éléments de la société burundaise aux consultations nationales sur la mise en place d'une commission vérité et réconciliation</p> <p>Publication rapide (fin 2008) des résultats des consultations nationales et mesure dans laquelle ils reflètent la contribution des différents éléments de la société burundaise</p> <p>Progrès réalisés sur la voie de l'adoption d'une loi portant création de la commission de vérité et réconciliation tenant compte des besoins spécifiques des femmes et des enfants (date butoir pour l'adoption de cette loi : fin 2008)</p> <p><i>Réforme du secteur de la justice</i></p> <p>Nombre de jugements rendus et appliqués ponctuellement/nombre et tendance d'affaires en souffrance</p> <p>Pourcentage de violations des droits de l'homme signalées pendant la période couverte par chaque rapport (ventilées par sexe et par âge); pourcentage de ces violations ayant donné lieu à des sanctions</p> <p>Progrès accomplis sur la voie de l'adoption d'un code pénal par l'Assemblée nationale</p>	<p>Initier conjointement avec la société civile et le système des Nations Unies des consultations populaires à tous les niveaux afin de dégager un large consensus sur les mécanismes de justice de transition, les mettre en place et soutenir leur fonctionnement</p> <p>Créer les conditions nécessaires à la mise en place d'un système judiciaire indépendant au service du citoyen, susciter de la part du citoyen le recours systématique à la justice et lui en faciliter l'accès</p> <p>Juger les responsables des violations des droits de l'homme, y compris des actes de violence dirigés contre les enfants, les femmes et d'autres personnes vulnérables, et mettre en place des mécanismes indépendants de protection des droits de l'homme</p>	<p>Partager avec le Gouvernement burundais les enseignements tirés de l'expérience acquise dans le domaine de la justice de transition ainsi qu'en ce qui concerne la relation entre celle-ci et les autres efforts prioritaires de consolidation de la paix</p> <p>Mobiliser l'assistance de la communauté internationale pour appuyer l'établissement et le bon fonctionnement de mécanismes de justice de transition</p> <p>Prêter une attention soutenue et un appui constant à la mobilisation de ressources à l'appui de ce domaine prioritaire</p>	<p><b>Société civile, confessions religieuses et institution des Bashingantahe</b></p> <p>Contribuer à la reconstruction morale du pays, à l'écoute et à la guérison des mémoires et des traumatismes</p> <p>Développer des mécanismes permettant l'accès équitable des citoyens à la justice, notamment à travers une assistance judiciaire coordonnée et un appui à la vulgarisation du droit</p> <p><b>Organisations féminines</b></p> <p>Renforcer les mécanismes de plaidoyer, de prévention et de répression des violences basées sur le genre</p>

**Domaine prioritaire 5** : Recherche de solutions durables à la question foncière et relèvement socioéconomique des populations affectées par la guerre et les conflits

**Risques** : 1) Il n'est pas trouvé de solution à la question foncière; 2) la situation économique et l'insécurité alimentaire sont aggravées par les aléas climatiques; 3) les réformes économiques entraînent une dégradation des conditions sociales et engendrent des conflits.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
<p>Il est alloué des ressources suffisantes aux activités prioritaires visant à résoudre la question foncière et à appuyer le relèvement socioéconomique des populations affectées par la guerre.</p> <p>Il existe des mécanismes institutionnels et juridiques dotés de ressources adéquates en vue d'un règlement durable de la question foncière.</p>	<p>Nombre et pourcentage de différends portés devant la Commission foncière ventilés (par sexe et par catégorie de population) qui ont été réglés pendant la période considérée</p> <p>Nombre et tendance des incidents violents liés à des différends fonciers</p> <p>Progrès accomplis sur la voie de l'adoption et de la mise en œuvre d'une loi relative aux successions</p> <p>Pourcentage de veuves participant au processus de réinstallation qui ont accès à la terre</p> <p>La réinsertion et la réintégration des populations affectées par le conflit se font par des approches fondées sur la réconciliation et la « coexistence pacifique »</p>	<p>Assurer un suivi spécifique du Programme d'actions prioritaires dans le contexte du Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté en vue de contribuer à la consolidation de la paix et au relèvement socioéconomique à la base et à construire un vrai partenariat autour des principaux programmes</p>	<p>Coordonner l'action des parties prenantes, organiser des réunions visant à tirer des leçons de l'expérience et partager avec le Gouvernement burundais les enseignements tirés de l'expérience acquise dans des pays confrontés à des problèmes fonciers similaires</p> <p>Organiser une réunion thématique pour donner aux aspects touchant la consolidation de la paix, aux mesures de promotion du relèvement socioéconomique des communautés prévues dans le Programme d'actions prioritaires l'attention qu'ils méritent</p> <p>Prêter une attention soutenue et un appui constant à la mobilisation de ressources à l'appui de l'action dans ce domaine prioritaire</p>	<p><b>Société civile, confessions religieuses et institution des Bashingantahe</b></p> <p>Mener des actions de rapprochement communautaire à la base, centrées notamment sur la médiation communautaire et la réinsertion socioéconomique des différents groupes affectés par le conflit (démobilisés, rapatriés, déplacés, enfants soldats et ceux qui sont restés dans les collines, etc.)</p> <p><b>Organisations féminines</b></p> <p>Redynamiser les initiatives innovatrices des femmes visant à promouvoir la réconciliation et la cohabitation pacifique des communautés ainsi que la lutte contre la pauvreté</p>

**Domaine prioritaire 6** : Mobilisation et coordination de l'aide internationale

**Risque** : La capacité limitée du Gouvernement en matière de mobilisation effective et d'utilisation de l'aide occasionne des retards dans le décaissement des fonds annoncés.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
L'aide internationale est efficacement coordonnée par le Gouvernement et est axée sur les priorités liées en matière de consolidation de la paix et de réduction de la pauvreté.	<p>Le Groupe de coordination des partenaires s'acquitte de son rôle de suivi et d'évaluation des contributions nationales et internationales à la consolidation de la paix et au relèvement socioéconomique à la base.</p> <p>Pourcentage des recommandations issues des examens du Groupe de coordination des partenaires qui débouchent sur des mesures concrètes</p> <p>Pourcentage de l'aide extérieure acheminée par le biais des systèmes nationaux</p>	<p>S'attacher à améliorer la coordination et le suivi de l'aide grâce à la mise en place d'un mécanisme conjoint de contrôle et de suivi du Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté et du Cadre stratégique</p>	<p>Prêter une attention soutenue et un appui constant à la mobilisation de ressources en faveur du Burundi pour le financement de ses priorités en matière de consolidation de la paix et, à cet égard, contribuer à faire en sorte que les montants annoncés et les engagements pris lors de la Table ronde des partenaires tenue en mai 2007 soient honorés</p> <p>Contribuer, individuellement et collectivement, à soutenir le Burundi dans les efforts qu'il mène en matière de consolidation de la paix en :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>– Coordonnant mieux le soutien au pays des divers organes directeurs du système des Nations Unies</li> <li>– Encourageant l'Organisation des Nations Unies et les autres acteurs à coordonner efficacement leurs activités et apports en ce qui concerne la mise en œuvre du Cadre stratégique</li> <li>– Favorisant une participation aussi large que possible des partenaires à toutes les instances internationales où un appui peut être obtenu en faveur du Burundi et encourageant davantage de bailleurs de fond à se manifester pour l'appuyer</li> <li>– Aidant les partenaires à améliorer la qualité de la prestation de l'aide au pays</li> </ul>	<p><b>Partenaires bilatéraux et multilatéraux</b></p> <p>Appuyer la mise en œuvre des priorités du Gouvernement reflétées dans le Document de stratégie pour la réduction de la pauvreté (2007-2010) et le Programme d'actions prioritaires (2007-2010)</p> <p>Relayer le plaidoyer de la Commission de consolidation de la paix en faveur du Burundi</p> <p>Honorer les engagements pris au cours de la Table ronde</p>

**Domaine prioritaire 7** : Intégration de la dimension sous-régionale à la consolidation de la paix

**Risques** : 1) Non-ratification du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs; 2) persistance de groupes armés dans la sous-région; 3) la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées constitue un défi à la paix dans la sous-région; 4) le secteur privé est étouffé par l'arrivée de produits en provenance de l'étranger.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>	<i>Autres parties prenantes</i>
<p>Le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement est opérationnel.</p> <p>Le Burundi renforce ses capacités de promouvoir activement la mise en œuvre du Pacte.</p> <p>La collaboration au plan sous-régional et la collaboration transfrontière avec les parties au Pacte débouchent sur une action dans les domaines prioritaires clefs.</p> <p>L'interaction politique et économique au plan régional est renforcée (Communauté d'Afrique de l'Est, Communauté économique des pays des Grands Lacs, Marché commun de l'Afrique orientale et australe, etc.)</p>	<p>Mesures dans lesquelles sont respectés les droits des populations vivant à l'étranger (réfugiés et autres)</p> <p>Existence d'un mécanisme sous-régional efficace de règlement pacifique des conflits entre les populations frontalières dans la région des Grands Lacs</p> <p>Nombre de réfugiés qui sont rapatriés et réintégré durablement dans des conditions de sécurité</p> <p>Nombre d'accords de coopération économique conclus avec des pays voisins en vue d'améliorer les termes de l'échange</p>	<p>S'employer activement à promouvoir la ratification au cours de l'année 2007 et la mise en œuvre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs et mettre en place des mesures d'accompagnement pour que l'intégration sous-régionale contribue à la consolidation de la paix</p>	<p>Œuvrer, dans son engagement auprès du Burundi, à intégrer une dimension sous-régionale de la consolidation de la paix, essentiellement en coopérant avec le secrétariat de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et en encourageant tous les pays de la région à ratifier le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement de la région des Grands Lacs</p>	<p><b>États de la sous-région</b></p> <p>Contribuer à la consolidation de la paix au Burundi en mettant en œuvre les engagements sécuritaires pris dans les différents cadres de coopération sous-régionale</p> <p>Gérer la question des réfugiés en étroite collaboration avec le Burundi dans le souci de préserver la stabilité</p>

**Domaine prioritaire 8** : Intégration du genre dans la poursuite des autres priorités et dans tout le processus de consolidation de la paix, en respectant les priorités de la politique nationale concernant le genre et de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité

**Risque** : Le manque d'habilitation sociale, politique et économique des femmes persiste.

<i>Jalons</i>	<i>Indicateurs</i>	<i>Engagements du Gouvernement burundais</i>	<i>Engagements de la Commission de consolidation de la paix</i>
Progrès accomplis sur la voie de l'intégration de la dimension genre au processus de consolidation de la paix	La dimension genre telle que définie dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité est systématiquement intégrée aux stratégies de consolidation de la paix.	Poursuivre l'engagement et les efforts d'intégration de la femme aux institutions nationales de prise de décisions et à tous les programmes nationaux et veiller à l'intégration du genre à toutes les étapes de la consolidation de la paix, comme stipulé dans les résolutions 1325 (2000) et 1719 (2006) du Conseil de sécurité	Partager avec le Gouvernement burundais les enseignements tirés de l'expérience acquise en matière d'intégration de la dimension genre à la consolidation de la paix dans des situations similaires
Renforcement de l'autonomie des femmes	Adoption et mise en œuvre de lois concernant les successions, les biens conjugaux, les donations et la violence à l'égard des femmes		
	Nombre accru de femmes ayant accès à des possibilités économiques		